

DEC220833DR12

Décision portant délégation de signature à M. Henri MEDARD pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR8171 intitulée Institut des Mondes Africains (IMAf)

LA DIRECTRICE D'UNITE,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC181898DGDS du 21 décembre 2018 approuvant le renouvellement de l'unité UMR8171, intitulée Institut des Mondes Africains, dont la directrice est Mme Fabienne SAMSON ;

Vu la décision DEC213332INSHS du 2 novembre 2021 portant nomination de Mme Elena VEZZADINI, directrice par intérim de l'UMR8171, intitulée Institut des mondes africains - IMAF ;

Vu la décision DEC213811INSHS du 4 janvier 2022 portant nomination de Mme Elena VEZZADINI, directrice de l'UMR8171, intitulée Institut des mondes africains - IMAf ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à **M. Henri MEDARD**, Professeur, à l'effet de signer au nom de la directrice d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC190902DAJ susvisée.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de **M. Henri MEDARD**, délégation est donnée à **Mme Cécile VINCENTI**, IE, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directrice (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Marseille, le 5 janvier 2022

La directrice d'unité
Elena VEZZADINI

